

Les îles Spratley et Paracels



Centre
d'Études
Supérieures
de la Marine



Laurent GARNIER
Enseigne de Vaisseau 2^e classe
(réserve)

Chargé d'études au CESM

cesm.etudes@marine.defense.gouv.fr

Les îles Spratleys et Paracels

Introduction

Considérées comme un des points chauds du monde, une zone probable de conflit, les îles Spratleys et Paracels en mer de Chine du Sud sont peu connues du grand public. Après en avoir énoncé quelques données géographiques et retracé l'histoire, nous évoquerons les enjeux de ce conflit latent en mer de Chine du Sud et les récents événements dont il fut le lieu.

I Description :

Les îles Spratleys et Paracels sont des récifs coralliens généralement inhabités situés en mer de Chine méridionale. Au Nord, les Paracels sont à peu près à égale distance des côtes vietnamiennes et chinoises et à un tiers de la distance entre le Vietnam et le Nord des Philippines. Plus au Sud, et plus étendues, les îles Spratleys sont environ à un tiers de la distance entre les Philippines et le Vietnam.

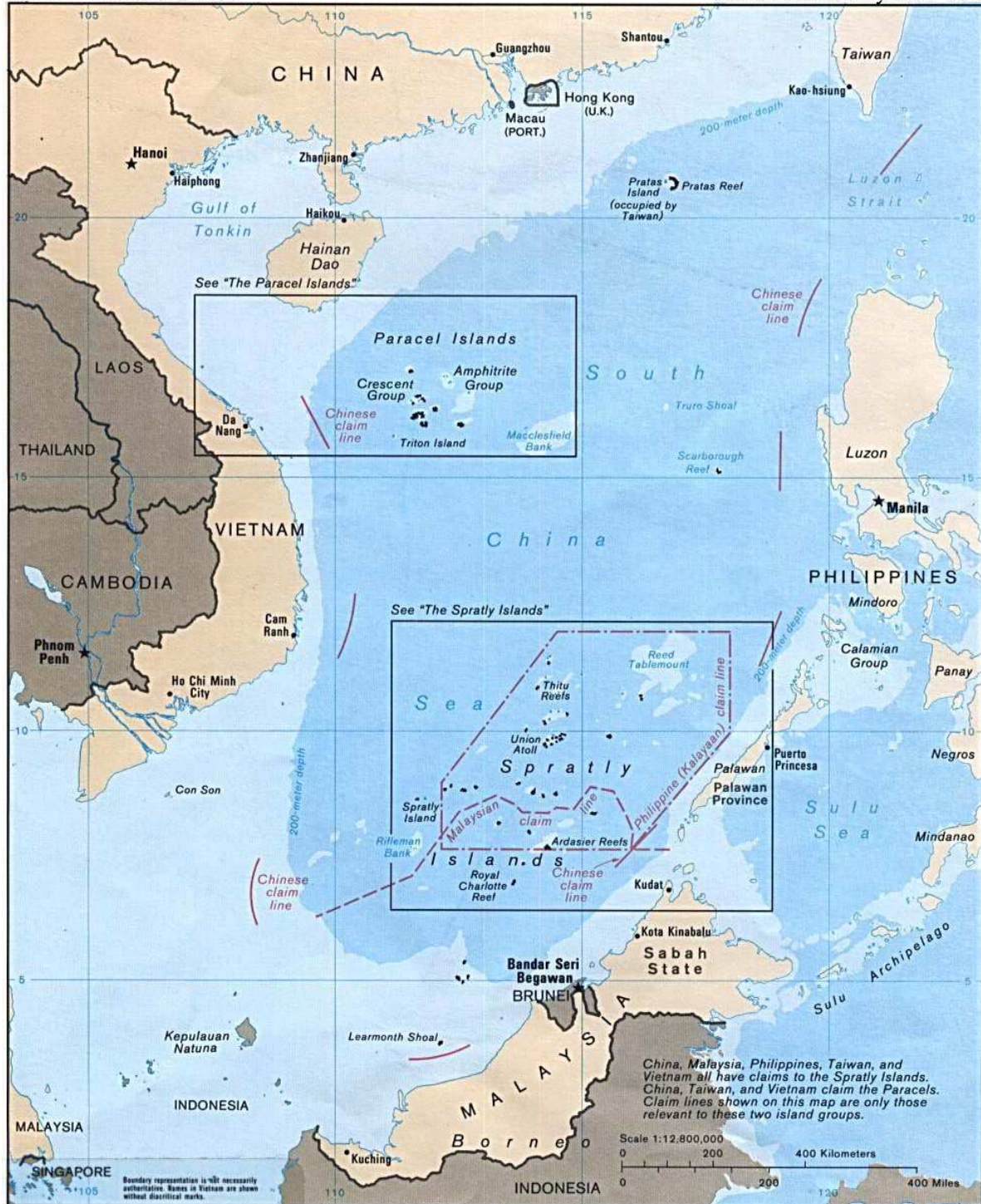
A priori on pourrait trouver étonnant que des Etats se fassent la guerre pour de si maigres lopins de terre, à peine habitables. Et pourtant, du Vietnam à la Malaisie, en passant par la Chine, Taïwan, et les Philippines, il n'est pas d'Etat, autour de la mer de Chine du Sud, qui ne revendique sa part du gâteau : qui une île, qui une portion de zone économique exclusive (ZEE). Même le sultanat de Brunei occupe deux îles des Spratleys et revendique une portion de ZEE.

Ci-dessous, un tableau récapitule les données géographiques des deux archipels : la superficie des terres émergées ne dépasse pas 15 km², mais la dispersion des îles fait que chaque archipel recouvre une zone relativement importante. Ayant été explorées, revendiquées ou occupées par différentes nations ou groupes humains, Arabes, Hollandais, Portugais, Français, Vietnamiens ou Chinois, ces îles ont eu différents noms suivant leur occupant du moment. Pour simplifier le propos elles seront désignées ici sous leurs noms les plus usités: Spratleys et Paracels.

	Spratleys	Paracels
Superficie totale des terres	5 km ²	10 km ²
Superficie de la zone	410 000 km ²	15 000-16 000 km ²
Nombre d'îles, îlots, récifs...	100	130
Longueur de la zone	500 km	250 km
Largeur de la zone	400 km	100 km
Nom vietnamien	Truong Sa (sables longs)	Hoang Sa (sables jaunes)
Nom chinois	Nansha (sables du Sud)	Xisha (sables de l'Ouest)
Revendiquées par	Chine, Taïwan, Philippines, Brunei, Malaisie, Vietnam	Chine, Vietnam

Tableau 1: données géographiques

La carte ci-dessous permet de visualiser l'emplacement géographique des deux archipels.



Source: University of Texas Library

800921 (A06012) 9-88

Figure 1: Position des Spratleys et Paracels en mer de Chine méridionale

II L'historique

1-Avant le XXème siècle : des premiers navigateurs arabes et hollandais, une présence vietnamienne (empire d'Annam) et des pêcheurs chinois.

La Chine prétend que des pêcheurs chinois fréquentent la mer de Chine du Sud depuis des époques aussi reculées que la période des Trois Royaumes (220-265) : ainsi le Nan Zhou Yi Wu Zhi (Choses exotiques des régions du Sud) de Wan Zhen décrit dès cette époque les « choses étranges des pays du Sud ». En 1293 pendant la dynastie Yuan, Shi Bi aurait traversé Qizhouyang et Wanlishitang pour attaquer Java. Qizhouyang correspondrait à Xisha, c'est-à-dire les Paracels et Wanlishitang à Nansha, c'est-à-dire les Spratleys.

Même si ces faits sont probables, force est de constater que la mer de Chine méridionale a été explorée tardivement car il a fallu attendre l'invention de la boussole et l'amélioration des techniques de navigation pour permettre aux navires des explorateurs de naviguer entre les récifs coralliens sans risquer de s'y briser. Les premiers navigateurs furent non seulement les habitants des pays riverains, Chinois, Malais ou Vietnamiens mais aussi des Arabes, des Indiens puis les Européens. En 1505 les Portugais arrivent à Malacca et en 1510 à Goa. Les Espagnols sont aux Philippines en 1521. Malgré la faible distance entre l'archipel des Philippines et celui des Spratleys, les Espagnols n'ont jamais occupé ce dernier.

La République populaire de Chine s'appuie aussi sur les patrouilles du général Wu Sheng dans la mer des Xisha (Paracels) vers 1710 et sur le débarquement en 1909 de l'amiral Li Zhun sur l'île de Phu Lam (île Boisée) de l'archipel des Xisha (Paracels) pour affirmer sa souveraineté sur ces îles.

De son côté, le Viet Nam prétend que dès le XVIIème siècle, le Dai Viet (ancien nom du Viet Nam), servi par la marine des seigneurs Nguyen, très puissante puisqu'elle aurait vaincu par deux fois les Hollandais, aurait découvert et occupé les Hoang Sa (appellation désignant à l'époque les deux archipels Hoang Sa et Truong Sa).

Jadis l'empereur de Chine investissait les rois du Dai Viet mais, d'après les Vietnamiens, ceci n'implique pas qu'il existât une réelle suzeraineté de la Chine sur le Vietnam. Quoi qu'il en soit, par le traité de paix signé entre la France et le Vietnam le 15 mars 1874 ou le traité de Hue du 25 août 1883 et la convention préliminaire de Tientsin du 11 mai 1884, l'Annam passe sous protectorat français et la Chine reconnaît tout traité passé entre la France et l'Annam. A partir de cette époque et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la présence sur ces îles est donc plutôt française.

2-L'Indochine et la présence française, les velléités chinoises

A partir de 1894, le Vietnam relève du ministère français des Colonies, un Vietnam composé de la Cochinchine, colonie, de l'Annam et du Tonkin, protectorats.

La présence française dans les deux archipels des Spratleys et des Paracels se manifeste notamment par de multiples patrouilles de la flottille des douanes indochinoises à partir des années 1920 pour lutter contre la contrebande dans les Paracels et par l'installation d'une station météorologique par la France sur ces mêmes îles en 1932.

Dans les années 30 la France et la Chine s'opposent sur la souveraineté sur les îles Paracels. A trois reprises en 1932, 1937 et 1947, le gouvernement français propose à la Chine soit un règlement amical soit une solution arbitrale mais le gouvernement chinois refuse.

3-La seconde guerre mondiale et la présence japonaise

Pour préparer l'attaque contre les pays du Sud-Est asiatique en février 1942, le Japon occupe les deux archipels à partir de 1939. Après la Guerre, les Américains invitent les troupes du Kuomintang à contrôler ces archipels que les Japonais ont utilisés dans leurs opérations contre la Malaisie et les Philippines. La Chine occupe ainsi le groupe Amphitrite, à l'ouest des îles Paracels, et la plus grande des îles Spratleys, Itu Aba.

Le 1^{er} octobre 1949, la République populaire de Chine est créée. La république de Chine (Taïwan) continue revendique les archipels Xisha (Paracels) et Nansha (Spratleys) sur les mêmes bases historiques que la République populaire de Chine. La partie des îles Paracels occupée par le Kuomintang passe sous l'administration de la République de Chine populaire tandis qu'Itu Aba, passe sous administration taïwanaise.

4-La reprise de souveraineté par le Vietnam du Sud et l'incursion chinoise aux Paracels

Le traité de paix du 8 septembre 1951 signé à San Francisco stipule que le Japon renonce à sa souveraineté sur les archipels Spratleys et Paracels sans indiquer à qui ces archipels sont restitués. Le Vietnam y affirme que ces archipels font partie intégrante du territoire national du Vietnam mais la République populaire de Chine est absente de cette conférence. Les Philippines s'enfoncent dans la brèche en prétextant que les îles sont devenues « res nullius » et en s'appuyant sur leur proximité géographique revendiquent une partie des îles Spratleys, dont Itu Aba. Mais Taïwan réagit et se maintient sur Itu Aba, la plus grande île des Spratleys qu'elle occupe toujours aujourd'hui.

D'autre part, l'application des accords de Genève de 1954 répartit les responsabilités entre les Vietnamiens du Nord et du Sud sur les archipels Hoang Sa et Truong Sa. Toutes les îles passent sous l'administration du Vietnam du Sud. En effet, sous la pression de la République populaire de Chine, présente à la conférence de paix, le pays est divisé de chaque côté du 17^{ème} parallèle, au lieu du 15^{ème}, ce qui aurait été plus avantageux pour le Vietnam du Nord. Comme le souligne le général Schaeffer, on peut y voir une habile manœuvre de la part de Pékin : en effet, en plaçant ainsi délibérément les archipels sous l'égide de Saigon et hors du champ d'Hanoi, à l'époque soutenu par Mao Zedong, Pékin se réserve la possibilité d'opérer par la suite des actions coups de poing contre lesdits archipels. Pour ce qui est des Paracels, c'est chose faite en 1974, lorsque la République populaire de Chine, profitant de la faiblesse des Sud Vietnamiens, envahit le groupe du Croissant (71 morts pendant ces combats). En 1975, le Vietnam est unifié, Hanoi proteste et occupe en avril 7 des îles des Spratleys sur les 37 que compte l'archipel.

5-L'émergence des revendications philippines, malaises et brunéiennes aux Spratleys

Puis, chacun des Etats riverains de la mer de Chine du Sud s'empare d'îles ou de récifs de l'archipel des Spratleys, jouant de la surprise, profitant d'une occasion. C'est ainsi qu'en 1978 Manille occupe 7 îles dans le Nord de l'archipel des Spratleys, puis une d'une huitième, Commodore Reef, réclamée par la Malaisie qui de son côté s'empare en 1983 de 3 îlots des Spratleys, dont Swallow Reef, à 60 km d'Amboya Cay, contrôlée par le Vietnam, mais revendiquée par Manille et Kuala Lumpur.

De 1978 à 1988, Hanoï s'empare d'une quinzaine d'îlots supplémentaires des Spratleys : le Vietnam en contrôle aujourd'hui 21 dont l'île Spratley et South West Cay.

Ce n'est qu'à partir de 1987 que Pékin commence à s'intéresser vraiment aux Spratleys et à y apparaître physiquement : la Chine occupe ainsi 7 positions, principalement à l'ouest et au Sud Ouest. En 1988 un accrochage sérieux entre les marins vietnamiens et chinois fait 70 victimes et cause la perte de trois bateaux vietnamiens, les positions chinoises aux Spratleys en sont renforcées. En février 1992, le parlement chinois vote une loi sur les eaux territoriales qui réaffirmant solennellement la souveraineté de Pékin sur l'ensemble des Spratleys. Ajoutant le geste à la parole, Pékin délogea les vietnamiens d'Eldad Reef portant désormais à 9, le nombre de positions chinoises dans les îles Spratleys.

C'est à cette même date, en 1992, que le Brunei fait savoir qu'il revendique la souveraineté des eaux entourant le récif Louisa, toujours dans l'archipel des Spratleys.

6-La polarisation progressive des tensions, la Chine contre les autres pays

Par une série d'incursions et d'agressions plus ou moins violentes, la Chine s'est peu à peu mis à dos les autres pays de la région : accord en mai 1992 par la Chine d'une concession d'exploitation pétrolière dans une zone revendiquée par Hanoï à la société américaine Creston ; envoi de deux navires d'exploration géologique dans le golfe du Tonkin, provoquant une réaction de Hanoï.

Face à cette attitude chinoise, l'ASEAN, à l'issue de son 20^{ème} sommet à Manille en juillet 1992 publie une déclaration conjointe sur la mer de Chine du Sud pour appeler les protagonistes à établir et à respecter un code de bonne conduite.

Cette affaire contribue à resserrer les rangs des pays membres de l'ASEAN et à y faire adhérer le Vietnam alors qu'il considérait naguère cette Association comme ennemie. D'autre part l'Indonésie voit d'un mauvais œil les velléités d'expansion chinoise et apprécie le Vietnam comme un rempart.

Pour résumer et conclure sur cet historique, les Paracels sont entièrement sous domination chinoise et quant aux Spratleys, la carte ci-dessous détaille leur occupation par les différents Etats riverains de la Mer de Chine du Sud :

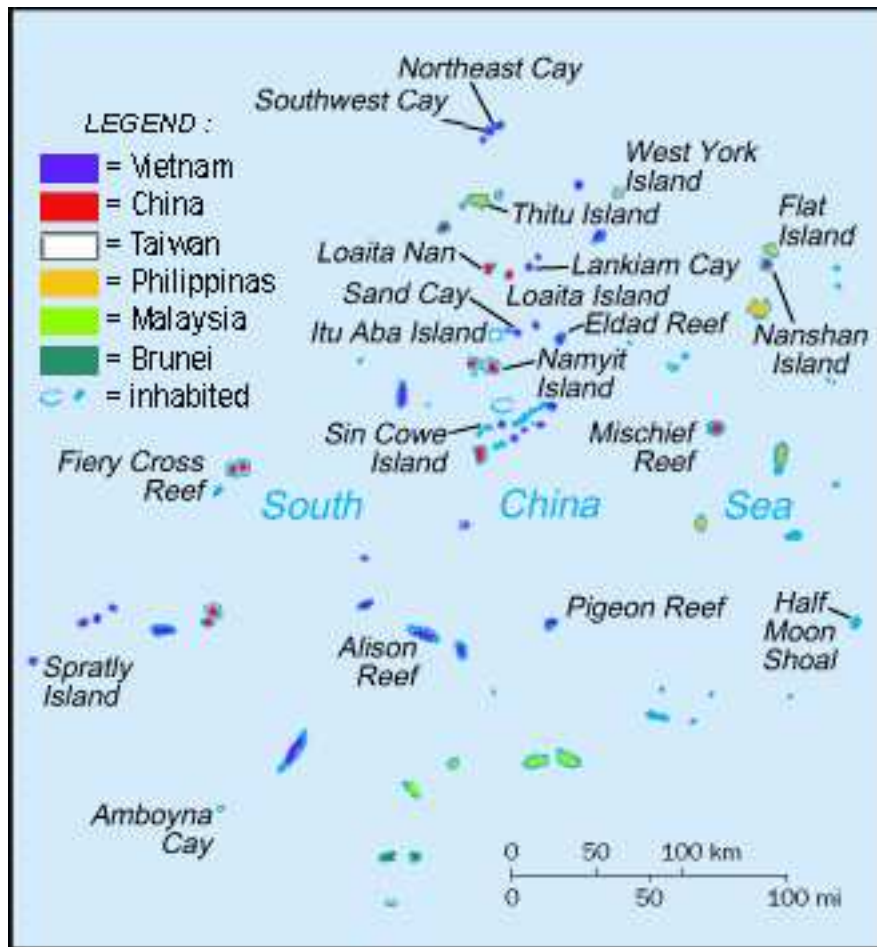


Figure 2: Occupation des Spratleys par les pays riverains

III Les enjeux

On le voit, les îles Paracels et Spratleys, petits archipels inconnus du grand public-et pour cause, la surface des terres émergées ne dépasse pas les 15 km²- sont l'objet d'âpres revendications et conflits qui n'ont fait que s'intensifier depuis les années 70. Quel sont les enjeux qui motivent de telles rivalités entre les Etats ?

1-L'extension de la ZEE

Comme l'on sait, au regard du droit international, la possession d'un territoire côtier par un Etat justifie ses prérogatives sur une certaine étendue d'eaux territoriales et de ZEE. Ce n'est donc pas tellement pour la possession des îlots et récifs, souvent inhabités et inhabitables, qui les composent que les Etats riverains de la mer de Chine méridionale luttent pour la souveraineté sur les archipels Spratleys et Paracels, mais bien plutôt pour l'extension de ZEE qu'ils représentent.

C'est pourquoi, la Chine, qui a une ZEE de 880 000 km² (12 M pour les Etats-Unis, 4,4 M pour le Japon et 11 M pour la France) convoite les 3,5 M de km² de la mer de Chine méridionale.

2-Les ressources naturelles et halieutiques

Les deux archipels ont d'abondantes ressources naturelles : des réserves de guano évaluées à plusieurs millions de tonnes, des produits marins variés (poissons recherchés, homards, tortues, carets, abalones, mollusques rares...). Signalons outre la présence de phosphates sur les îles celle de nodules polymétalliques sur les fonds marins. Au total, 10% de la pêche mondiale est effectuée en mer de Chine méridionale.

3-Le contrôle du commerce international



Figure 3: Les détroits commandant la mer de Chine méridionale

La mer de Chine du Sud est commandée par différents détroits (fig.3) :

- Le détroit de Malacca entre la péninsule Malaise et l'île indonésienne de Sumatra, qui relie la mer d'Andaman, mer bordière de l'océan Indien à la mer de Chine méridionale, au Sud
- Le détroit de la Sonde séparant les îles indonésiennes de Java et Sumatra
- Le détroit de Lombok relie la mer de Java et l'océan Indien. Il sépare les îles indonésiennes de Bali et de Lombok.

- Le détroit de Macassar séparant Bornéo à l'Ouest de Sulawesi à l'Est. D'une largeur moyenne de quinze kilomètres pour une longueur d'environ 800 kilomètres, il est le passage naturel entre la mer de Célèbes et la mer de Java.
- Le détroit de Balabac reliant la mer de Sulu à la mer de Chine méridionale. Il sépare l'île de Balabac (dans la province de Palawan, aux Philippines) des îles situées au nord de Bornéo, qui font partie de l'État malaisien de Sabah. Il est large de 55 kilomètres.
- Le détroit de Luçon entre l'île philippine de Luçon (Luzon en anglais) et Taïwan
- Le détroit de Taïwan entre Taïwan et le continent.

La mer de Chine méridionale est un carrefour de routes commerciales d'une importance capitale car elle est la route la plus courte entre le Pacifique Nord et l'océan Indien.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique, on constate que :

- Par le détroit de Malacca passe 6 fois plus de pétrole que par le canal de Suez, soit 17 fois plus que par le canal de Panama.
- Par la mer de Chine méridionale, passent les 2/3 de l'approvisionnement énergétique de la Corée du Sud, 60 % de l'approvisionnement énergétique du Japon et de Taïwan et 80 % des importations chinoises en brut, ce qui fait plus de la moitié des importations énergétiques d'Asie du Nord-Est.

En ce qui concerne le commerce en général, la mer de Chine méridionale, qui est bordée par 10 des plus grands ports mondiaux dont Singapour et Hong-Kong, voit passer 90% du commerce extérieur de la Chine et un tiers du commerce mondial.

La Mer de Chine méridionale est donc un lieu de passage très important commandé par quelques détroits. Dans ce contexte, posséder les îles Paracels et Spratleys, c'est aussi contrôler une immense ZEE, et partant, une part non négligeable du commerce maritime mondial qui y transite.

4-Les ressources pétrolières et en hydrocarbures

D'après Robert D. Kaplan, la mer de Chine méridionale renferme une réserve attestée de pétrole de 7 milliards de barils (à comparer aux 1 383 milliards de barils que comporterait la terre d'après British Petroleum, en 2010, ce qui fait 0.5 % des réserves naturelles mondiales), et un stock estimé à 25 000 milliards de m³ de gaz naturel (à comparer aux 187 100 milliards de m³ de gaz que comporterait la terre d'après British Petroleum, en 2010, ce qui fait presque 13,4 % des réserves mondiales).

5-Le déploiement d'une flotte sous-marine

La mer de Chine méridionale est un point de passage privilégié, voire obligé, des routes commerciales transitant entre l'océan Indien et l'océan Pacifique. Si sa valeur stratégique est aussi importante au point de vue du commerce, elle ne l'est pas moins d'un point de vue militaire. Ceci est particulièrement vrai pour la Chine. Il n'est que de constater comment la Chine augmente ses capacités sous-marines dans la région, notamment en créant une base de SNLE dans le port naval de Sanya, au sud de l'île de Hainan.

Selon le général Schaeffer, il apparaît même que les prétentions de la Chine sur les îles Spratleys et Paracels ou sur d'autres îles, archipels ou hauts fonds de la mer de Chine méridionale n'ont d'autre objectif que de lui assurer une zone de déploiement sécurisée de ses SNLE. Quoiqu'il en soit la mer de Chine méridionale est la seule le long des côtes de Chine à posséder des eaux profondes et à permettre un accès relativement aisé au Pacifique.

IV L'état des lieux

1-Une absence de dilemme moral ?

D'après Robert D. Kaplan, la caractéristique majeure de ce conflit est l'absence de dilemme moral. En effet, si la seconde guerre mondiale fut une lutte sans merci contre les totalitarismes, aucun des protagonistes des tensions présentes en Mer de Chine méridionale ne peut être raisonnablement désigné comme l'incarnation du mal absolu. A la lutte du bien contre le mal se substituerait donc l'affrontement de rationalismes nationalistes que l'on pourrait contempler en mer de Chine méridionale avec la même froide indifférence que Thucydide commentant l'assujettissement de Mélos par Athènes, par la formule : « *Le fort fait ce qu'il peut faire et le faible subit ce qu'il doit subir* ».

Au reste, si un conflit est probable, d'après Kaplan, il se limitera à quelques échauffourées et ne prendra pas l'envergure d'une guerre. Il faudrait ainsi voir dans de telles échauffourées non pas des signes d'inquiétudes mais le simple constat que le sort des armes résoud les antagonismes.

La situation la plus souhaitable serait le maintien du statu quo par l'équilibre des puissances, notamment entre les Etats-Unis et la Chine, ainsi que semble l'appeler de ses vœux l'Australie (cf. « Power Shift : Australia's Future Between Washington and Beijing » de Hugh White, septembre 2010).

2-Une solution juridique ?

Malgré cette absence de dilemme moral que souligne Kaplan, malgré le jeu froid et dépassionné de l'équilibre des forces, malgré le rationalisme nationaliste, il existe un droit international que décrit notamment la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer (CNUDM) de 1982 signée à Montego Bay. Cette convention, si elle ne règle pas tous les conflits et les antagonismes, définit malgré tout un cadre légal dans lequel ces antagonismes peuvent s'exprimer et des règles selon lesquelles les eaux territoriales et les ZEE peuvent être définies sans affrontement armé. Elle constitue également un corpus de lois qui régissent les activités en haute mer. Ainsi les pays peuvent-ils faire une demande d'extension de leur ZEE sur leur plateau continental. C'est ce qu'ont fait conjointement la Malaisie et le Vietnam en mai 2009. Mais, et c'est sans doute là que le droit international ne suffit pas, cette action conjointe de la Malaisie et du Vietnam a tant déplu à la Chine que celle-ci a aussitôt riposté en envoyant une note verbale au secrétaire général des Nations Unies par laquelle elle officialisait sa position sur la ligne des 9 traits, position connue depuis longtemps (1947, pour être précis) mais qui n'avait jamais jusqu'alors eu le retentissement d'une position officielle. Cette ligne (cf. figure 1) délimite ce que Pékin considère comme ses

eaux territoriales sur lesquelles son droit est souverain, et ce, ainsi que le précise le général Schaeffer, au mépris de l'article 89 de la CNUDM selon lequel « Aucun État ne peut légitimement prétendre soumettre une partie quelconque de la haute mer à sa souveraineté ».

Signalons également le rôle de l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations, fondée en 1967 et comportant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, Brunei, le Myanmar, le Cambodge, le Laos et le Vietnam) : bien que la Chine ait relayé en 2002 le souhait de l'ASEAN d'établir un code de bonne conduite, il a fallu attendre juillet 2011 pour que ce qui ne sont encore que des lignes de conduites en vue de la négociation de ce code de conduite soient signées à Bali.

Toujours dans une démarche juridique ou du moins idéologique, si l'on considère de plus près le fondement des revendications des Etats, on constate que la Chine en appelle à l'aube des temps historiques, durant laquelle des pêcheurs chinois auraient occupé ces îles, chose aussi difficile à prouver qu'à vérifier. Et quand bien même serait-ce prouvé, le passage de pêcheurs chinois dans cette région ne justifie pas une réelle souveraineté de la Chine sur cette région. Le Vietnam a recours à l'*Uti Possidetis Suis*, ce qui revient à justifier sa souveraineté sur les archipels du fait que la France y a manifesté la sienne du temps de l'Indochine. Mais là encore une zone de flou subsiste quant à savoir si la France était souveraine de la totalité des archipels ou si la Chine n'a pas gagné de fait la souveraineté, au moins sur une partie des Paracels, quand l'archipel fut libéré de la présence japonaise par le Kuomintang en 1945. Quant aux autres protagonistes, ils en appellent à la proximité géographique.

On le voit donc, les dispositions de la Convention des Nations Unies, ou plus généralement l'action diplomatique de la communauté internationale, ne sont pas suffisantes pour prévenir les actions belliqueuses des protagonistes opportunistes, pas plus que les efforts de l'ASEAN. On pourrait évoquer la Cour de Justice internationale, mais celle-ci ne peut agir que si elle est saisie par toutes les parties prenantes d'un contentieux. On aura donc beau en appeler au respect du droit international, il semble que la solution de ces antagonismes en mer de Chine méridionale soit plus diplomatique que juridique et peut-être militaire.

3-Les événements récents révèlent une recrudescence du bellicisme chinois

Des agressions sur le terrain

On observe depuis 2009 une recrudescence des agressions en mer de Chine méridionale. Non seulement, la PLAN (People's Liberation Army Navy) ne cesse de multiplier les intimidations, les actes de présence en mer de Chine du Sud mais aussi des entités chinoises civiles, comme par exemple la CMS (China Maritime Surveillance), organisme dont on apprend qu'il sera bientôt équipé d'armement en tant que force de réserve de la PLAN, ne cesse de harceler les bateaux d'exploration pétrolière. Ainsi, tout un jeu chinois consiste à n'intervenir que sous le couvert d'unités présentées comme civiles tout en protégeant leurs actions par les unités de la marine de guerre chinoise placées à proximité.

En plus de cette omniprésence maritime, la Chine occupe le cyberspace : plus de 200 sites vietnamiens auraient été piratés en juin 2011.

Des agressions contre les Etats-Unis

Mais les incidents n'ont pas lieu uniquement entre la Chine et les Etats de la région, en effet trois des plus graves ont eu lieu depuis 2001 entre les Etats-Unis et la Chine :

En avril 2001 un avion de reconnaissance américain (EP3-Orion) entre en collision avec un chasseur chinois. Bien que l'accident ait eu lieu au dessus de la ZEE chinoise et non pas au-dessus des eaux territoriales chinoises, les Chinois prétendent qu'il y a eu violation de leur espace aérien de la part des Américains. Les Chinois considèrent donc qu'ils peuvent jouir des mêmes prérogatives au-dessus de leur ZEE qu'au-dessus de leurs eaux territoriales, ce qui est contraire au droit international.

En mars 2009, 5 navires chinois empêchent la progression d'un navire militaire d'exploration sous-marine américain, l'USNS *Impeccable* qui procède à des reconnaissances dans une zone proche de la base sous-marine de Sanya mais en haute mer (au-delà des 12 milles nautiques) prétextant de leur souveraineté sur leur ZEE (cette souveraineté ne s'applique pas aux navires militaires). L'événement révèle à la fois l'importance stratégique de cette zone pour les sous-marins chinois et une interprétation extensive de la souveraineté d'un Etat sur sa ZEE.

En juin 2009, un sous-marin chinois accroche incidemment le câble de traction d'un sonar remorqué par un bâtiment américain, l'USS *John McCain*, probablement aux alentours de Scarborough Reef, une zone stratégique de passage des sous-marins chinois. La Chine en profite pour accentuer sa pression diplomatique et interdire à la marine américaine d'évoluer en mer de Chine du Sud.

Une position diplomatique chinoise ambiguë

En effet, non contente d'occuper le terrain, la Chine occupe l'espace diplomatique. Sans crainte de se contredire, la Chine prétend à la fois afficher les intentions les plus conciliantes et pacifiques et affirmer sa souveraineté sur la mer de Chine du Sud.

Dans la suite logique de l'officialisation par la Chine de la ligne des 9 traits (cf. figure 1) en 2009, le ministère des affaires étrangères de Chine parle en 2011 de la "souveraineté incontestable" de la Chine en mer de Chine du Sud et entend mettre un terme à ce qu'il appelle les « violations » commises par le Vietnam. L'ambassadeur chinois aux Philippines, Liu Jianchao, déconseille fortement aux « pays qui ont des revendications en mer de Chine méridionale » de continuer leurs explorations de pétrole et de gaz « dans les eaux chinoises » sans la permission de Pékin.

D'autre part, La Chine proteste de sa bonne foi et de ses intentions pacifiques. Ainsi, le ministre chinois de la Défense, le général Liang Guanglie, déclare le 5 juin 2011 lors du Shangri-La dialogue à Singapour : La Chine « n'aura jamais l'intention de menacer quelque nation que ce soit ».

A l'image de cette double position diplomatique chinoise, il est intéressant de suivre les déclarations chinoises relatives à leur acquisition d'un porte-aéronefs ukrainien (ex-soviétique), le Varyag, censé ne servir que pour des exercices ou missions inoffensives et qui permettra en fait effectivement aux chinois de projeter des aéronefs. Rebaptisé Shi Lang, ce premier porte-avions chinois a effectués ses premiers essais en mer en août 2011 et la marine de l'armée populaire de libération (marine chinoise), déjà troisième flotte militaire du

monde, serait en train d'en construire un deuxième. Elle posséderait déjà trois SNLE et 5 SNA.

On constate donc que détournant à son profit le droit international et l'interprétant d'une manière très contestable, la Chine se considère dans ses eaux territoriales dans la ligne des 9 traits.

4-Les options militaires des Etats d'Asie du Sud Est face aux prétentions chinoises

Le recours à Washington

Au vu de leurs moyens militaires limités, la tentation est grande pour les « David » de l'Asie du Sud Est de se tourner vers les Etats-Unis face au « Goliath » chinois.

Les Philippines s'appuient sur le *Mutual Defense Treaty* de 1951 par lequel Washington s'est engagé à fournir les Philippines en matériel militaire. L'US Navy réalise également avec la marine philippine des exercices communs chaque année.

Pour Hanoï, ce n'est pas aussi simple : ne pouvant ostensiblement se tourner vers Washington, la stratégie du Vietnam est de faire le plus de publicité possible sur les harcèlements dont il est victime de la part de la Chine afin d'obtenir le soutien de la communauté internationale. Le 9 juin 2011, le premier ministre Nguyen An Dung a ainsi déclaré publiquement que la souveraineté du Vietnam sur les îles Paracels et Spratleys était incontestable et « serait défendue par les forces armées ». Les échanges entre les marines américaine et vietnamienne sont cependant de plus en plus nombreux.

Les Américains s'appuient aussi sur Singapour, la Thaïlande, et de plus en plus la Malaisie et l'Indonésie. Ils sont de retour en Australie.

Il apparaît que les Etats-Unis sont toujours en mesure de faire contrepoids à l'action de la Chine, même si ils connaissent actuellement une période plutôt marquée par les restrictions budgétaires, notamment dans le domaine de la défense.

Vers une course à l'armement

Dans ce contexte, les pays de l'Asie du Sud-Est cherchent à renforcer leurs capacités navales nationales.

Ainsi, depuis 2000, les importations d'armes ont augmenté de 84% en Indonésie, de 146% à Singapour qui cherche à moderniser sa flotte de sous-marins, et de 722% en Malaisie qui vient tout juste d'ouvrir une base de sous-marins à Bornéo en un lieu manifestement orienté vers la mer de Chine Méridionale. Cette base est destinée aux deux Scorpènes achetées à la France. De plus, la Malaisie vient d'acheter à la France 6 corvettes Gowind en décembre 2011. De son côté, le Vietnam a acheté 6 sous-marins russes de classe Kilo pour 1,4 milliards d'euros ainsi que des avions de chasse russes pour 700 millions.

5-L'attitude de la communauté internationale

La position de la France

Pour la France, tout règlement doit se fonder sur le droit international. Elle exprime en outre son soutien au respect du code de conduite initié par l'ASEAN.

De plus, dans un souci d'apaisement des tensions, la France a proposé l'organisation de séminaires impliquant l'Union Européenne et l'ASEAN mais restant très ouverts, sous la forme d'échanges d'expériences sur la gestion commune d'espaces maritimes.

Le dernier tournant en date est la prise de position des Américains

Venant s'ajouter aux incidents de l'USNS *Impeccable* de l'USS *John McCain*, la désignation par Pékin en mars 2010 de la mer de Chine méridionale à des représentants du gouvernement américain comme un « intérêt national vital », au même titre donc que Taïwan et le Tibet a ravivé les discordes entre Chine et les Etats-Unis.

Ceci a donc poussé les Américains à s'engager officiellement avec la déclaration de Hillary Clinton au sommet du forum régional de l'ASEAN le 23 juillet 2010 qui précise : « Les Etats-Unis ont un intérêt national dans la liberté de navigation, le libre accès aux espaces maritimes communs asiatiques, et le respect du droit international en mer de Chine du Sud. ».

Officiellement, la position des Etats-Unis est donc de ne pas prendre parti sur les revendications des différents Etats mais de manifester leur préoccupation quant au risque que les parties prenantes s'opposent à la liberté de circulation des navires.

Conclusion

La Chine présente une attitude complexe, entre ses positions diplomatiques apaisantes et les actes de harcèlement en mer de Chine du Sud, voire au-delà.

Le droit de la mer et son interprétation sont bien des enjeux stratégiques, et la Chine, qui l'a compris, manœuvre pour faire évoluer ce droit dans le sens de ses intérêts.

L'approche juridique des problèmes de la mer de Chine méridionale doit être complétée d'une approche diplomatique et d'une approche navale. Si le retour sur le devant de la scène des Etats-Unis marque un tournant dans les événements, la partie s'annonce serrée car la Chine entend régler les antagonismes en mer de Chine du Sud de manière bilatérale avec les Etats riverains, et non pas de façon multilatérale comme le souhaitent la plupart des autres parties et la communauté internationale.